

CONTRAT AUTO SANS ANTÉCÉDENT



CONDITIONS DE SOUSCRIPTION 2019
Version V22 06.2019

L'assurance en plus facile.

Contrat destiné aux personnes n'ayant jamais été assurées ou plus assurées depuis 2 ans au moins.

PROFIL

	ON ACCEPTE	ON REFUSE
SOUSCRIPTEUR	> Personne Physique	> Personne Morale > Usages TPM, TPV, Taxi, Ambulance, Auto-école, corbillard et flotte de véhicules.
ÂGE	> De 25 à 74 ans inclus	> Personne de moins de 25 ans >> <i>Solution Produit Jeune Conducteur</i> > Personne de plus de 74 ans
ANTÉCÉDENTS	> Demandés sur les 36 derniers mois	
ASSURANCE	> Moins de 6 mois sur les 24 derniers mois	> Personnes avec peu d'antécédents et résiliées compagnie et avec sinistre sur les 24 derniers mois
CRM	> De 0.85 à 1.00	
SINISTRE	> 0 sinistre	
INFRACTION	> Aucune	
FAIT AGGRAVANT	> 0 fait aggravant	

VEHICULES : Certificat d'immatriculation au nom du souscripteur, du conducteur principal ou de son conjoint/concubin/pacsé

ON ACCEPTE	ON REFUSE
<ul style="list-style-type: none"> > Véhicule Jusqu'au groupe 34 (AUDI Q5 2.0 TDI 190 QUATRO, Peugeot 508 II SW 2.0 BLUE HDI 190 GT LINE ...) > Véhicule si le mode d'achat est en LOA ou LDD a condition que la société de Leasing figure sur le Certificat d'Immatriculation (en + du nom du souscripteur du contrat). 	<ul style="list-style-type: none"> > Véhicule avec immatriculation diplomatique ou étrangère > Véhicule à caractère sportif, hors classe ≥ à 35 > Véhicule de location, de compétition ou de rallye, flotte, modifié > Voiturette, véhicule de plus de 3,5 tonnes, ou de plus de 30 ans > Véhicule sans lieu de garage fixe

PERMIS

ON ACCEPTE	ON REFUSE
<ul style="list-style-type: none"> > Permis de 24 mois minimum, en cours de validité > Permis Français > Permis de l'Espace Economique Européen > Permis étranger en cours de validation préfecture > Véhicule si le mode d'achat est en LOA ou LDD a condition que la société de Leasing figure sur le Certificat d'Immatriculation (en + du nom du souscripteur du contrat). 	<ul style="list-style-type: none"> > Permis étranger Hors Espace Economique Européen > Permis non valide

FRACTIONNEMENT & PAIEMENT

	Annuel	Semestriel	Trimestriel	Mensuel à vec perception du compart de 2 mois
Carte Bancaire ¹	✓	✓	✓	✓
RIB ²	✓	✓	✓	✓
Chèque	✓	✓	✓	✗
Mandat cash	✓	✓	✓	✗

1 - Le paiement par Carte Bancaire (uniquement sur une Carte Bancaire de paiement)

Les prélèvements s'effectuent à la date choisie par le client : 01, 05, 10 ou 15 et sont renouvelés, si besoin, 2 fois dans un délai de 7 jours.

2 - Le paiement par RIB (après réception du mandat de prélèvement SEPA signé)

Les prélèvements s'effectuent à la date choisie par le client : le 05, 10 ou 15 de chaque mois. En cas d'échec de prélèvement des frais pourront être perçus par l'établissement bancaire de l'assuré.

Remarque : le comptant de l'affaire nouvelle peut se régler par Chèque, prélèvement CB ou par RIB. Ceui-ci est réduit à 1 mois à partir du 2^{ème} contrat souscrit chez APRIL Partenaires.

GARANTIES ET OPTIONS

Les Garanties

	Mini	Medium	Maxi
Responsabilité Civile	Obligatoire		
Défense pénale et Recours suite à accident	✓	✓	✓
Catastrophes Naturelles et Technologiques		✓	✓
Attentats		✓	✓
Bris de Glaces		✓	✓
Vol / Incendie / Tempête / Explosion		✓	✓
Dommages Tous Accidents			✓
Protection du conducteur ¹	✓	✓	✓
Accessoires (Accessoires - Effets et Objets) ²		✓	✓

¹La protection du conducteur : Capital décès et invalidité de 61 000 €

²La garantie Accessoires : 4 options possibles (garantie acquise selon la compagnie) : 300€ / 450€ / 900€ / 1 300€.

³La protection juridique :

> Info et avis sur droits/obligations suite à un litige (relatif au véhicule assuré : fiancement, entretien, réparation, vente...) en cas d'accident ou d'infraction au code de la route

> Organisation de la médiation et prise en charge des frais de procédures.

⁴L'assistance :

> Option 1 - Franchise 0 km si accident - Franchise 25 km en cas de panne

> Option 2 - Pas de franchise kilométrique, remboursement des frais si erreur de carburant et perte de clés

> Option 3 - Idem option 2 + limite d'indemnisation plus élevée.

Les Options

	Mini	Medium	Maxi
Protection Juridique ³	✓	✓	✓
Assistance ⁴	✓	✓	✓

FRANCHISES

Franchise Prêt de Volant

0 € : pour le conducteur principal, le conjoint / concubin / pacsé ou le conducteur désigné.

760 € : en cas de conduite par un autre conducteur, **doublée** en cas de conduite par un jeune de - de 23 ans ou - de 3 ans de permis.

Franchise Vol / Incendie / Tempête / Dommages

Fonction de la classe du véhicule

Franchise Bris de Glaces

à partir de 80 €
Fonction de la sinistralité déclarée

PIECES À FOURNIR pour validation du contrat

IMMEDIATEMENT

- > Original de la **Condition Particulière complétée et signée** par l'assuré
- > Original du **Relevé d'Informations** au nom du **souscripteur et des conducteurs déclarés** datant de moins de 3 mois pour les 36 derniers mois d'antécédents (Cas particulier : **RI au nom d'une société** accepté si le conducteur à assurer est dénommé).
- > Copie du **Permis de conduire**, en cours de validité, **Recto / Verso** du ou des Conducteur(s) déclaré(s)
- > Copie du **Permis de conduire étranger**, en cours de validité, et copie du **récapitulé en préfecture**
- > **Règlement de l'assuré** à l'ordre d'APRIL Partenaires
- > **Certification d'Immatriculation (CI) définitif ou provisoire**
Si le CI est barré **de - de 3 mois** : joindre le justificatif de dépôt de dossier en Préfecture
Si le CI est barré **de + de 3 mois** : justifier par écrit le motif

SOUS 30 JOURS (maximum)

> **Certificat d'Immatriculation**
-Si personne Physique : au nom du souscripteur ou de son conjoint, concubin, pacsé ou au nom des parents si l'assuré a moins de 25 ans et titulaire du permis de conduire.

-Si personne Morale : au nom de la société

> **Permis de conduire** refait suite à la validation préfecture (délai de 60 jours) pour les dossiers avec permis étranger.

VIGILANCE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT :

Produit classé en vigilance allégée : identité obligatoire du souscripteur, de chaque assuré et du payeur de prime si différent.

UNE EQUIPE A VOTRE SERVICE

Une question sur un contrat ?

Contactez APRIL Partenaires du lundi au vendredi de 9h00 à 18h30 et le samedi de 9h00 à 12h00.

Téléphone : 02.99.98.00.00

Plus d'info sur : www.april-on.fr

Une question sur l'assistance ?

Contactez **INTER PARTNER ASSISTANCE** disponible 24h/24, 7j/7.

Téléphone : 01.55.92.24.48 (prix d'un appel local)

Une question sur la protection juridique ?

Contactez **SOLUCIA**

disponible du lundi au vendredi de 9h00 à 20h00 et le samedi, de 9h à 12h30, hors jours fériés.

Téléphone : 09.69.32.96.74 (prix d'un appel local)

Une question sur un sinistre ?

Contactez APRIL Partenaires du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 12h00

Téléphone : 02.99.94.69.75

Email : indemnisation@april-partenaires.fr

Plus d'infos sur www.april-on.fr / APRIL Partenaires